

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/59C

**Objet : AVENANT N°2 BILATERAL AVEC LA REGION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
CREANT LE FONDS L'OCCAL.**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	30
En exercice :	37	Contre :	1
Présents :	23	Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 2020-06/37C du 17 juin 2020 la communauté de Communes a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat avec la Région, le Département et les autres EPCI du département pour la création du Fonds L'OCCAL et décidé d'abonder ce fonds à hauteur de 105 000 €.

Pour rappel, ce fonds a été créé dans le cadre de la crise sanitaire afin de relancer le secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat en proposant des aides à travers deux volets : un volet Trésorerie et un volet Investissement.

Ce dispositif a par la suite été renforcé par une aide aux loyers aux commerces indépendants ayant un local commercial ouvert au public du territoire subissant une fermeture administrative.

Chaque partenaire apporte une participation à ce fonds et celle-ci ne peut être engagée qu'au profit de bénéficiaires dont l'activité est implantée sur leur territoire à la date de dépôt de la demande.

Ce dispositif ayant été actionné par de nombreuses entreprises du territoire, la somme initialement fixée n'est pas suffisante et il convient d'abonder de nouveau ce fonds à hauteur de 23 365 €, soit une participation globale de la Communauté de Communes Sud Roussillon, depuis la création de cette mesure, de 128 365 €.

La conclusion d'un avenant avec la Région est nécessaire.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 30 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Pierre ROSSIGNOL) ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

↳ **APPROUVE** l'avenant bilatéral n° 2 à la convention de partenariat conclue avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales et les autres EPCI du département, ci-annexé ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant avec la Région ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20211201-2021-12-59C-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021